

Québec, le 27 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse pétition du député de Mercier du 31 mai 2017 sur l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie

Cher collègue,

La présente lettre fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 31 mai 2017 par le député de Mercier, M. Amir Khadir concernant l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie et de créer un ordre professionnel des ostéopathes.

Sachez que dans une lettre adressée au président de l'Office des professions du Québec, le 23 mars dernier, j'ai demandé à l'Office de me transmettre prochainement une proposition qui aura pour effet de statuer, entre autres, sur la formation à acquérir pour la pratique compétente de l'ostéopathie, d'établir les conditions d'exercice sécuritaire pour le public et de proscrire les pratiques non conformes au moyen d'un cadre législatif approprié.

L'Office des professions accompagne présentement un groupe de travail composé d'ostéopathes dont le mandat est de mettre en place les conditions nécessaires à la création d'un ordre professionnel en ostéopathie. Les travaux doivent mener à une consultation de l'Office auprès du milieu à l'automne 2017.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



STÉPHANIE VALLÉE